



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.540/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

1^{er} novembre 2022
Original : anglais

Réunion régionale chargée d'examiner les lignes directrices sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues, le prétraitement industriel, ainsi que sur les normes environnementales et les technologies disponibles de traitement du dessalement

Ankara, les 22 et 23 novembre 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNEU/PAM
Athènes, 2022

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM adopté dans la Décision IG.25/19 par la CdP 22 organisée à Antalya (Türkiye) du 7 au 10 décembre 2021, le Secrétariat (MED POL) organise la « Réunion régionale chargée d'examiner les lignes directrices sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues, le prétraitement industriel, ainsi que sur les normes environnementales et les technologies disponibles de traitement du dessalement » qui se tiendra à Ankara (Türkiye) les 22 et 23 novembre 2022.

2. La Réunion a pour objectif d'examiner les trois lignes directrices suivantes à l'appui de la mise en œuvre des mesures des Plans régionaux récemment adoptés dans le cadre de l'article 15 du Protocole « tellurique » :

- a) Technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues d'épuration et systèmes d'aide à la décision pour leur sélection ;
- b) Normes de prétraitement et MTD applicables aux secteurs industriels admissibles au rejet dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines ;
- c) Normes régionales de rejet des usines de dessalement et systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée.

3. Les annotations ci-dessous à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 le mardi 22 novembre 2022 par le Secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.540/1</i> <i>UNEP/MED WG.540/2</i>
<i>Document d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.540/Inf.1</i>

a) *Règlement intérieur*

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera mutatis mutandis à la Réunion.

b) *Élection du Bureau*

6. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

c) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.540/1 et annoté dans le présent document UNEP/MED WG.540/2 sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

d) Organisation des travaux

8. Les discussions sont prévues sur deux jours, avec deux sessions plénières de trois heures chacune, qui s'ouvrent chaque jour à 9 h 30 et se terminent à 17 h 30, conformément au Calendrier de la Réunion figurant à la fin de l'ordre du jour annoté, avec une pause déjeuner de deux heures en milieu de journée.

9. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant toutes les sessions. Tous les documents seront disponibles dans ces deux langues. Les participants sont instamment priés de les télécharger sur leurs ordinateurs avant la réunion. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

10. Il est prévu de clore la réunion le mercredi 23 novembre 2022 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Technologies de traitement des eaux usées urbaines et des boues d'épuration

Document de travail *UNEP/MED WG.540/3*

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.540/3 « Lignes directrices régionales sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision pour leur sélection. »

12. Les participants à la Réunion devraient examiner les Lignes directrices dans le but de les soumettre à la Réunion des points focaux du MED POL prévue en mai 2023, pour approbation.

Point 4 de l'ordre du jour : Normes de prétraitement pour les secteurs industriels

Document de travail *UNEP/MED WG.540/4*

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.540/4 « Lignes directrices régionales sur les normes de prétraitement et les MTD applicables aux secteurs industriels admissibles au rejet dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines. »

14. Les participants à la Réunion devraient examiner les Lignes directrices dans le but de les soumettre à la Réunion des points focaux du MED POL prévue en mai 2023, pour approbation.

Point 5 de l'ordre du jour : Normes régionales sur les technologies de dessalement

Document de travail *UNEP/MED WG.540/5*

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.540/5 « Lignes directrices sur les normes régionales de rejet des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée ».

16. Les participants à la Réunion devraient examiner les Lignes directrices dans le but de les soumettre à la Réunion des points focaux du MED POL prévue en mai 2023, pour approbation.

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera, modifiera le cas échéant et adoptera les projets de conclusions et de recommandations préparés par le Rapporteur.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative aux points de l'ordre du jour et concernant chacune des trois lignes directrices.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

19. Le Président clôturera la Réunion le 23 novembre 2022 à 17 h 30.

Calendrier proposé

Mardi 22 novembre 2022		Documents de référence
09:00 – 09:30	Enregistrement	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion	
09:45 – 10:00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	<i>UNEP/MED WG.540/1 UNEP/MED WG.540/2 UNEP/MED WG.540/Inf.1</i>
10:00 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour : Lignes directrices régionales sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision pour leur sélection	<i>UNEP/MED WG.540/3</i>
12:30 – 14:30	Pause déjeuner	
14:30 – 15:30	Point 3 de l'ordre du jour : <i>(suite)</i>	<i>UNEP/MED WG.540/3</i>
15:30 – 17:30	Point 4 de l'ordre du jour : Lignes directrices régionales sur les normes de prétraitement et les MTD applicables aux secteurs industriels admissibles au rejet dans les systèmes de collecte des eaux usées	<i>UNEP/MED WG.540/4</i>
Mercredi 23 novembre 2022		
09:30 – 10:30	Point 4 de l'ordre du jour : <i>(suite)</i>	<i>UNEP/MED WG.540/4</i>
10:30 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour : Lignes directrices sur les normes régionales de rejet des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée	<i>UNEP/MED WG.540/5</i>
12:30 – 14:30	Pause déjeuner	
14:30 – 16:00	Point 5 de l'ordre du jour : <i>(suite)</i>	<i>UNEP/MED WG.540/5</i>
16:00 – 17:15	Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:15 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses	
17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	